



Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts
 Trente-quatrième réunion

Union africaine
Comité d'experts
 Première réunion

Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration* et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Réunion du Comité d'experts
 Addis-Abeba, 25-27 mars 2015

Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

Deuxième volet : plan-programme biennal

Programme 15 **Développement économique et social en Afrique**

Table des matières

Orientation générale.....	2
Sous-programme 1 Politique macroéconomique	5
Sous-programme 2 Intégration régionale et commerce	7
Sous-programme 3 Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique	9
Sous-programme 4 Statistiques.....	11
Sous-programme 5 Renforcement des capacités	13
Sous-programme 6 Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement.....	14
Sous-programme 7 Activités sous-régionales de développement.....	16
Sous-programme 8 Planification et administration du développement	23
Sous-programme 9 Développement social	25
Textes portant autorisation du programme	26

* Le Comité technique spécialisé remplace la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances et la Conférence des ministres de l'intégration. Il réunit les ministres des finances, des affaires monétaires, de la planification économique et de l'intégration.

Orientation générale

15.1 Le programme a pour objectif général de favoriser la croissance économique et le développement social durables et sans exclusive de l'Afrique afin d'en accélérer la transformation structurelle, conformément aux priorités et aux ambitions énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les objectifs de développement adoptés à l'échelon international, y compris ceux qui figurent dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (une fois approuvé par l'Assemblée générale) et les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et les accords internationaux conclus depuis 1992.

15.2 Le programme trouve son fondement dans la résolution 671A (XXV) du Conseil économique et social, par laquelle celui-ci a créé la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Il a été complété dans un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que dans les résolutions de la Commission. Celle-ci s'est vu confier d'autres activités par l'Union africaine et en vertu des textes et décisions issus de grandes conférences et sommets internationaux, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 et la résolution 67/226 de l'Assemblée sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Les décisions adoptées par la Commission à sa quarante-sixième session, tenue à Abidjan en mars 2013, et par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingtième session ordinaire tenue à Addis-Abeba en janvier 2013, constituent la base du présent plan-programme biennal. En mars 2013, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA a adopté la résolution 908 (XLVI), dans laquelle elle a approuvé une nouvelle vision stratégique et une nouvelle orientation pour la Commission, y compris un objectif, de nouvelles priorités de programme et une structure organisationnelle.

15.3 Un grand nombre d'économies africaines ont connu un taux de croissance soutenu ces 10 dernières années et ont fait des progrès remarquables dans le domaine du développement économique et social, notamment des progrès qui les rapprochent de la réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. La dynamique de croissance s'est poursuivie en 2013 et le taux de croissance moyen du produit intérieur brut a atteint 5 %, ce qui place le continent bien au-dessus du taux mondial moyen et en fait l'une des régions du monde qui se développent le plus rapidement.

15.4 La croissance économique actuelle de l'Afrique n'est pas positive sur tous les plans. Elle n'a pas en général pour corollaire la transformation et la diversification structurelles dont le besoin se fait terriblement sentir et ne se traduit pas par un développement humain équitable et par un niveau de vie amélioré pour la majorité des gens. Les pays d'Afrique s'enrichissent, mais des pans entiers de la société sont laissés pour compte. Après 10 ans de forte croissance, près de 50 % des Africains vivent encore dans la pauvreté. Les écarts de richesse sont de plus en plus visibles. Le modèle de croissance actuel et la qualité de la croissance ne sont pas viables et pourraient saper les chances du continent d'obtenir une transformation et un développement durables, puisqu'ils laissent trop de gens dans la pauvreté, trop d'enfants affamés et trop de jeunes sans emploi. L'inégalité d'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau et aux autres infrastructures creuse davantage encore les inégalités. Les petits exploitants agricoles n'ont pu profiter de la poussée de la croissance et les populations rurales sont restées prisonnières de la pauvreté et de la vulnérabilité. Les inégalités profondes, persistantes et tenaces observées dans toute l'Afrique ont des conséquences économiques, sociales et politiques. Elles affaiblissent les liens de confiance et de solidarité qui cimentent les sociétés. À long terme, elles compromettront la croissance économique, la

productivité et le développement des marchés. Elles sapent la confiance dans les gouvernements et les institutions et créent des conditions favorables au conflit ouvert et à l'agitation sociale, comme l'a montré l'histoire récente de certains pays africains.

15.5 Le principal message est que la croissance économique n'est pas suffisante à elle seule. Elle doit s'accompagner de politiques délibérées et volontaristes visant à réduire les inégalités et à favoriser l'inclusion. Par conséquent, consolider les tendances positives et réussir la croissance et le développement pour tous représente le défi suprême que les pays africains doivent relever en priorité et sans tarder. Pour réaliser cet objectif, ils devront également s'attaquer à plusieurs contraintes et problèmes connexes; il leur faudra notamment parvenir à une croissance plus forte, soutenue et équitable, investir dans le développement humain, notamment en élargissant l'accès à l'éducation, aux services de santé et aux infrastructures, créer des emplois, dynamiser l'agriculture et améliorer la sécurité alimentaire; accélérer l'intégration régionale; promouvoir le commerce, y compris intra-africain; et renforcer la capacité des États et des institutions à améliorer leur gestion économique. L'égalité des sexes et le renforcement des capacités statistiques nationales doivent également demeurer des priorités absolues. Enfin, pour progresser dans ces domaines, l'Afrique devra relever un défi majeur qui consiste à mobiliser des ressources dans tous les secteurs d'activité. Ces tendances ne pourront être maintenues que dans un environnement international favorable qui réponde aux besoins particuliers de l'Afrique, notamment au regard du changement climatique et du commerce international, et en faisant une place plus large au continent dans les instances et processus décisionnels mondiaux de premier plan.

15.6 Grâce à sa récente restructuration, la CEA s'est repositionnée pour mieux répondre aux défis du développement. Afin de réaliser les objectifs du programme, la Commission continuera, conformément à son mandat et à son avantage comparatif, d'articuler sa stratégie d'ensemble autour des neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/246, dans le cadre de la restructuration de la CEA. La nouvelle orientation stratégique vise à doter la CEA des outils qui l'aideront à exploiter ses avantages comparatifs pour aider l'Afrique à surmonter ses problèmes de développement actuels ou nouveaux afin de parvenir à un développement transformateur et largement partagé. Les éléments importants du nouveau programme sont la réorganisation des sous-programmes selon des lignes thématiques qui traduisent dans leurs grandes lignes les priorités de développement de l'Afrique, ainsi que le réaligement et le regroupement des activités apparentées dans et entre les sous-programmes afin de renforcer la cohérence et les complémentarités dans le programme.

15.7 La réorganisation a permis de réduire le nombre de sous-programmes et d'en accentuer l'axe stratégique. Les neuf sous-programmes sont centrés sur les priorités thématiques ou sectorielles essentielles à la transformation de l'Afrique, à savoir : Politique macroéconomique; Intégration régionale et commerce; Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique; Statistiques; Renforcement des capacités; Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement; Activités sous-régionales de développement; Planification et administration du développement; et Politique de développement social. Des efforts particuliers ont été faits pour faire en sorte qu'il soit tenu compte de la stratégie d'intégration de la problématique hommes-femmes de la Commission dans les neuf sous-programmes du plan-programme biennal.

15.8 Si un grand nombre des priorités figurant dans le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 reflètent la continuité qui caractérise l'orientation des travaux de la CEA pendant la période 2014-2015, des améliorations et des perfectionnements supplémentaires seront cependant apportés au programme de 2016-2017 afin de traiter de nouveaux problèmes importants de manière à soutenir la transformation de l'Afrique. Un des nouveaux éléments importants du présent plan, par

conséquent, a trait à la mise en œuvre des priorités de l'Agenda 2063 et du programme de développement pour l'après-2015 (une fois approuvé par l'Assemblée générale).

15.9 Les modalités de la mise en œuvre comprendront la recherche de politique générale en vue de produire des connaissances; la mobilisation et la recherche de consensus; et les services consultatifs et de coopération technique. Pour ce faire, la CEA établira des analyses socioéconomiques et des rapports qui permettront d'examiner et de suivre les progrès accomplis par l'Afrique par rapport aux engagements pris à l'échelle internationale et régionale, formulera des recommandations générales, des directives et des normes favorisant la concertation sur les mesures à prendre, organisera des échanges sur l'action à mener pour faciliter le consensus et l'adoption de positions régionales communes sur des questions de premier plan, et assurera une assistance technique et le renforcement des capacités (sous forme de services consultatifs et de formations) pour faire connaître les pratiques optimales. La Commission continuera d'assurer la haute qualité et l'efficacité de ses produits en renforçant ses procédures d'assurance qualité.

15.10 Les partenariats stratégiques continueront d'être essentiels à la mise en œuvre du programme. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de partenariat, la CEA mobilisera ses avantages comparatifs pour faire participer des partenaires très divers, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies, afin que ses travaux aient la plus forte résonance possible. Elle continuera en outre de participer aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, principale entité chargée d'assurer la cohérence des politiques et des opérations relevant du programme de développement de l'ONU, et de resserrer sa collaboration avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement. La Commission continuera de s'appuyer sur les partenariats déjà conclus avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales, mais aussi avec la société civile africaine et des organisations du secteur privé. La coordination et la collaboration entre les organismes des Nations Unies menant leurs activités en Afrique seront renforcées dans le cadre des réunions consultatives régionales de ces organismes qu'organise la CEA en vue d'appuyer les activités de l'Union africaine et le programme du NEPAD aux échelons régional et sous-régional. En outre, la CEA coopérera étroitement avec d'autres commissions régionales à l'élaboration d'initiatives et d'idées conjointes en vue de renforcer la dimension régionale du développement à l'échelle mondiale. À l'échelon national, la CEA collaborera étroitement avec le système des coordonnateurs résidents afin de tirer parti des atouts inhérents aux fonds et programmes. Des partenariats avec d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé, la société civile, les institutions universitaires ou de recherche, seront conclus et renforcés.

15.11 Dans le cadre des efforts qu'elle déploie en permanence pour renforcer l'efficacité organisationnelle et l'impact des activités de développement, la CEA a mis en place un cadre de responsabilités pour le programme, la responsabilité de l'obtention des résultats étant confiée aux divers sous-programmes, et a établi une nouvelle politique d'évaluation. Les deux mesures sont en cours de mise en œuvre et ont été conçues pour mesurer les progrès et les réalisations dans un cadre axé sur les résultats, qui est maintenant pleinement institutionnalisé dans les processus de programmation et d'évaluation de la CEA. À cet égard, les cadres logiques de chaque sous-programme ont été révisés et perfectionnés pour que les indicateurs de succès soient plus mesurables et pour tenir compte de la nouvelle orientation stratégique de la Commission.

Sous-programme 1
Politique macroéconomique

Objectif de l'Organisation : Accélérer la transformation économique de l'Afrique grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de plans, politiques et stratégies de développement pour une meilleure gestion économique

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la capacité des États membres à analyser et interpréter les tendances en matière de développement et à élaborer et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes de développement qui prônent la croissance pour tous et la transformation structurelle

b) Renforcement de la capacité des États membres à accélérer le développement du secteur privé et mobiliser des ressources internes et externes en faveur d'une croissance et d'un développement qui soient source de transformation

c) Renforcement de la capacité des États membres à adopter des pratiques et des normes de bonne gouvernance économique en faveur d'une amélioration de la gestion et de la prestation de services dans le secteur public

a) i) Accroissement du nombre d'États membres qui, dans les enquêtes, estiment que les modèles prévisionnels, outils de planification et produits axés sur le savoir de la Commission sont « utiles » ou « très utiles » lors de l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et plans macroéconomiques pour la croissance pour tous et la transformation structurelle

ii) Augmentation du nombre de références, dans les documents officiels, aux analyses et recommandations de politiques figurant dans les principaux rapports et publications de la CEA, tel le *Rapport économique sur l'Afrique*

b) i) Augmentation du nombre d'États membres ayant des politiques, programmes et initiatives en faveur du développement du secteur privé qui tiennent compte des recommandations et activités de sensibilisation de la Commission

ii) Augmentation du nombre d'États membres qui ont mis au point des mécanismes et initiatives visant à accroître la mobilisation de ressources internes ou externes, y compris des mécanismes de financement novateurs, sur la base des recommandations et activités de sensibilisation de la CEA

c) Augmentation du nombre d'États membres qui mettent en œuvre des politiques, programmes et initiatives tenant compte de codes, normes et recommandations proposés par la CEA en vue d'une amélioration de la gouvernance et de la gestion économiques

Stratégie

15.12 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des politiques macroéconomiques. Le sous-programme visera en priorité à accélérer le passage des pays africains de la catégorie des pays à faible revenu à la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Un élément important de cette stratégie est la réalisation de travaux de recherche appliquée en vue de formuler des recommandations destinées à aider les États membres à concevoir des politiques et des programmes macroéconomiques propres à assurer une forte croissance qui profite à tous et soit écologiquement viable, et permette de créer des emplois et d'accélérer le processus de développement économique global dans un contexte de bonne gouvernance et de stabilité.

15.13 Une partie des recherches et des travaux analytiques menés dans le cadre du sous-programme seront axés sur le développement du secteur privé au service de la croissance économique, de la création de richesses et de la réduction des inégalités. Afin d'accroître le rôle du secteur privé, une attention particulière sera accordée à la promotion des investissements et au renforcement du secteur financier grâce à l'amélioration de la structure de gouvernance et des cadres réglementaires et institutionnels des institutions financières. Des accords de partenariat public-privé seront également envisagés en vue d'aider les États membres à élaborer des politiques et mesures d'incitation de nature à attirer des investissements du secteur privé. Des documents d'orientation générale visant à appuyer les efforts déployés par les États membres en vue de promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises seront en outre établis dans le cadre du sous-programme.

15.14 Pour aider les États membres à redynamiser la planification, la Division mènera des travaux normatifs et analytiques sur la planification du développement. Les recherches seront axées sur l'aide à apporter aux pays africains dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes visant à affecter efficacement les ressources à la production, à l'investissement et à la distribution, dans le but d'accélérer une croissance économique pour tous.

15.15 Le sous-programme mettra également l'accent sur la prévision d'indicateurs économiques clefs des États membres en vue d'appuyer leurs activités de planification. La Division élaborera des modèles prévisionnels qui seront diffusés au moyen de produits de connaissances, tels que le *Rapport économique sur l'Afrique*, de conférences et séminaires stratégiques de haut niveau et de réseaux régionaux et internationaux de modélisation et de prévisions économiques, tels que le Projet LINK, hébergé par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Les modèles prévisionnels serviront également à l'élaboration de profils de pays et de sous-régions.

15.16 La stratégie consistera à veiller à ce que l'Afrique accomplisse en matière de gouvernance des progrès soutenus qui contribuent à la réalisation de son programme de développement, y compris la promotion de politiques et programmes visant à renforcer la gestion efficace et participative du secteur public. L'accent sera mis à cet égard sur la recherche et sur le renforcement de capacités concernant les mesures de promotion de la bonne gouvernance économique en Afrique. Un domaine d'action prioritaire consistera à renforcer les capacités étatiques en matière de planification et de gestion du développement. Le sous-programme fera également une large place au renforcement des capacités du secteur public, y compris aux mesures visant à améliorer les politiques relatives à la gestion des finances publiques, au budget et à l'investissement public aux niveaux national et local et à la mise en œuvre de pratiques de gestion axée sur les résultats dans le cycle des politiques publiques.

Sous-programme 2 Intégration régionale et commerce

Objectif de l'Organisation : Promouvoir la coopération régionale et l'intégration des États membres en vue de faire face aux défis de la transformation structurelle et de renforcer le rôle de l'Afrique dans l'économie mondiale grâce aux échanges commerciaux, à l'investissement, à l'industrie, à l'agriculture et à la gestion des terres dans la perspective d'un développement durable pour tous

Réalisations escomptées du Secrétariat Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales à élaborer et exécuter des politiques et programmes visant à accélérer l'industrialisation, une attention particulière étant accordée à l'infrastructure régionale, à l'énergie, aux chaînes de valorisation régionales, à la sécurité alimentaire et à l'agriculture

b) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales à élaborer et exécuter des politiques et programmes dans le domaine du commerce intra-africain et du commerce international, et instauration de conditions propres à attirer des investissements

a) i) Augmentation du nombre de pays et de communautés économiques régionales qui se servent des mesures stratégiques et outils de la CEA pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes en faveur de la transformation structurelle et du développement durable dans les domaines de l'infrastructure, des chaînes de valorisation régionales, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture

ii) Augmentation du nombre de pays qui accordent une place à l'industrialisation, aux capacités de production et au développement dans leurs politiques de développement et plans-cadres de planification

b) i) Augmentation du nombre de pays et de communautés économiques régionales qui ont élaboré et mettent en œuvre des politiques, programmes et accords institutionnels visant à stimuler le commerce intra-africain, établir plus rapidement un accord régional de libre-échange et la zone panafricaine de libre-échange et attirer des investissements étrangers directs et des investissements africains transfrontières

ii) Augmentation du nombre de pays africains participant aux zones régionales de libre-échange et autres accords commerciaux régionaux qui ont harmonisé leurs politiques commerciales dans la perspective d'établir la zone panafricaine de libre-échange

iii) Augmentation du nombre de pays africains bénéficiant de l'assistance de la CEA, notamment des examens de leurs politiques d'investissement, d'un appui lors de la négociation de traités d'investissement et de la mise en œuvre de politiques nationales visant à attirer l'investissement étranger direct par des mesures d'incitation

c) Renforcement de la capacité des États membres à élaborer et exécuter des politiques et programmes fonciers qui assurent la protection de droits fonciers équitables pour les deux sexes ainsi que l'utilisation et la gestion efficaces et efficaces des terres dans une optique de développement durable

c) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui mettent en œuvre les directives de la CEA relatives aux politiques foncières et d'autres recommandations stratégiques déduites de diverses remontées d'information

Stratégie

15.17 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de l'intégration régionale et du commerce. Face aux défis du développement pour tous et de la transformation structurelle en Afrique, le sous-programme sera axé sur la recherche de politique générale, la formation de consensus et la prestation de services consultatifs visant à appuyer les efforts déployés par les États membres, la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales en vue de parvenir à la transformation structurelle en Afrique grâce aux échanges commerciaux, aux investissements, à l'industrie, à l'agriculture et à la gestion des terres dans l'optique du développement durable pour tous. Des travaux de recherche sur les politiques à mettre en œuvre, des études de cas et des programmes de renforcement de capacités seront entrepris en vue de stimuler les investissements africains transfrontières, le commerce intra-africain et les capacités des Africains lors des négociations commerciales multilatérales dans le contexte de la promotion de l'intégration du continent. Le sous-programme vise à accroître le rôle des pays africains dans l'économie et le commerce mondial en renforçant leurs capacités à formuler et mettre en œuvre des politiques commerciales et des stratégies de développement des exportations. Par des analyses et la formulation de recommandations, cette démarche aidera les parties prenantes à relever les nouveaux défis du commerce intrarégional, du commerce international, des négociations commerciales, de l'intégration régionale et des relations économiques internationales. Le sous-programme encouragera également les débats sur les politiques à appliquer et la formation de consensus sur des questions relatives au commerce et aux investissements.

15.18 Le sous-programme contribuera également au programme de transformation de l'Afrique en faisant un travail de recherche et d'analyse pour aider les États membres à mettre en œuvre le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, le Programme de développement des infrastructures en Afrique et d'autres initiatives en matière d'industrialisation et d'infrastructures qui promeuvent l'intégration régionale comme stratégie de développement économique. Les activités seront fondées sur le plan stratégique de la Commission de l'Union africaine (2014-2017) et seront exécutées en collaboration étroite avec la Commission, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales de manière que les politiques d'industrialisation et de développement des infrastructures africaines reposent sur des données factuelles. En ce qui concerne l'agriculture et la gestion des terres, la Division entreprendra des travaux axés sur la transformation agricole et rurale, les chaînes régionales de valorisation des produits de base stratégiques, les droits fonciers et la gestion de l'occupation des sols.

Sous-programme 3
Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

Objectif de l'Organisation : Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles initiatives dans le but de faire progresser le développement durable et équitable en Afrique

Réalisations escomptées du Secrétariat Indicateurs de succès

- | | |
|--|--|
| <p>a) Renforcement de la capacité des États membres de mettre au point et d'exploiter des nouvelles technologies et des innovations au service du développement</p> | <p>a) i) Augmentation du nombre d'initiatives nationales, sous-régionales et régionales visant à mettre les nouvelles technologies et les innovations au service du développement, conformément aux recommandations stratégiques de la CEA</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays ayant adopté des politiques ou des cadres réglementaires visant à exploiter les nouvelles technologies et les innovations, en se fondant sur les travaux de recherche et de sensibilisation de la CEA</p> |
| <p>b) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et d'appliquer des réformes en mettant l'accent sur les secteurs les plus innovants pour parvenir à une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté</p> | <p>b) Augmentation du nombre de pays qui ont élaboré ou mis en œuvre des réformes stratégiques, conformément aux recommandations de la CEA et en mettant l'accent sur les secteurs les plus innovants, pour parvenir à une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, conformément aux recommandations de la CEA</p> |
| <p>c) Renforcement de la capacité des États membres et autres parties prenantes de formuler et de mettre en œuvre des politiques, stratégies et cadres réglementaires pour la gestion des ressources minières, conformément au projet Vision africaine des mines</p> | <p>c) Augmentation du nombre d'États membres bénéficiant de l'assistance de la CEA qui ont mis en œuvre des stratégies, plans d'action et initiatives stratégiques portant sur la gestion des ressources minières et autres ressources naturelles, conformément au projet Vision africaine des mines</p> |
| <p>d) Renforcement de la capacité des États membres et autres parties prenantes de mettre en œuvre et intégrer des stratégies d'adaptation au changement climatique dans les politiques, stratégies et programmes de développement sectoriels et nationaux clefs afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience face aux effets du changement climatique</p> | <p>d) Augmentation du nombre d'États membres qui ont intégré et mettent en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique grâce à l'appui de la CEA</p> |
-

Stratégie

15.19 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des initiatives spéciales. Le sous-programme sera centré sur la recherche, l'élaboration de politiques et les travaux d'analyse pour aider les États membres dans les domaines suivants : a) promouvoir le recours aux innovations sociales, économiques et environnementales et aux systèmes technologiques; b) développer l'extraction des ressources minières dans le cadre du projet Vision africaine des mines; c) préconiser des travaux de recherche et analyses utiles à la prise de décisions, qui puissent influencer sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à parvenir à une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et tirer parti au mieux des ressources naturelles dont l'Afrique est dotée; et d) faire face aux conséquences du changement climatique.

15.20 Dans le cadre de la « Vision 2063 » de l'Union africaine et des priorités du NEPAD, la Division fera un travail de recherche et d'analyse en vue d'aider les États membres à adopter les politiques et stratégies nécessaires, en matière de nouvelles technologies et d'innovations, pour se doter des compétences techniques et des capacités entrepreneuriales requises pour innover, ainsi qu'à mettre en place des mécanismes efficaces d'acquisition de technologies adéquates. Le sous-programme continuera d'appuyer des stratégies tenant compte de la problématique hommes-femmes pour créer et pérenniser l'économie numérique africaine et instaurer des conditions favorables à une économie du savoir, afin d'aider les pays africains à formuler, mettre en œuvre et évaluer des politiques et stratégies pour les nouvelles technologies et l'innovation.

15.21 Le sous-programme mettra l'accent sur des travaux de recherche et d'analyse portant sur l'exploitation des ressources minières. Le nouveau Centre africain de développement minier apportera son appui à la mise en œuvre de la « Vision africaine des mines », l'objectif étant de permettre au continent d'intégrer le secteur minier dans ses processus de développement économique et social. Le Centre proposera des services de renforcement des capacités et de consultation aux communautés économiques régionales et aux États membres dans des domaines d'activité essentiels du secteur minier, y compris en matière de gouvernance et de développement des liens économiques.

15.22 Il est prévu dans le cadre du sous-programme de faire des travaux de recherche et d'analyse pour l'élaboration des politiques au sujet des incidences du paradigme de l'économie verte sur le développement de l'Afrique dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. L'accent sera également mis sur la promotion et l'accompagnement de la mise en œuvre efficace, cohérente et coordonnée aux niveaux national, régional et mondial du programme de l'ONU en matière de développement durable, notamment des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ainsi que du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre de ce programme d'action.

15.23 Par l'intermédiaire du Centre africain pour les politiques climatiques, le sous-programme continuera d'aider les États membres et autres parties prenantes à relever les défis de l'adaptation au changement climatique. Les travaux de recherche et d'analyse du Centre viseront à accroître la résilience face aux effets du changement dans la perspective du développement durable. Le Centre continuera également de renforcer la capacité des pays africains à participer plus efficacement aux négociations internationales sur le climat et à accéder au financement de l'action climatique.

Sous-programme 4 Statistiques

Objectif de l'Organisation : Améliorer l'établissement, la diffusion et l'utilisation de statistiques fiables, qui aident à planifier et à élaborer des politiques fondées sur des données factuelles pour la transformation structurelle de l'Afrique et le programme de développement durable

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres d'établir, de compiler, d'archiver, d'analyser, de diffuser et d'utiliser régulièrement des statistiques et indicateurs officiels dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, de manière à produire des données de qualité, notamment des données ventilées par sexe, à l'usage des décideurs et du grand public

b) Disponibilité améliorée de données de qualité harmonisées destinées à enrichir la banque de données de la CEA

a) i) Augmentation du nombre de pays qui bénéficient de l'appui de la CEA pour mettre en œuvre une stratégie nationale de développement de la statistique conformément aux normes et pratiques internationales

ii) Augmentation du nombre de pays qui adoptent des stratégies et directives en matière de statistiques, notamment en élaborant des plans d'action ayant pour but d'améliorer les systèmes d'enregistrement des actes d'état civil et de gestion des statistiques de l'état civil, dans le cadre du programme de l'Afrique visant à accélérer les progrès dans ce domaine et du Système de comptabilité nationale de 2008

b) i) Augmentation du nombre de pays disposant d'au moins 3 points de mesure et de 10 indicateurs depuis 2005, conformément aux recommandations et normes internationales relatives au suivi des objectifs de développement pour lesquels la banque de données de la CEA dispose de séries de données temporelles

ii) Augmentation du pourcentage d'utilisateurs qui se déclarent satisfaits dans les sondages de la qualité, de l'exhaustivité et de l'actualité des données de la banque de la CEA

iii) Augmentation du nombre de téléchargements de données de *l'Annuaire statistique pour l'Afrique* et de la base de données statistiques africaines, système en ligne de la CEA qui regroupe les bases de données économiques, sociales et environnementales de la région

Stratégie

15.24 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe au Centre africain pour la statistique. Du fait du caractère interdisciplinaire des statistiques, le Centre œuvrera en collaboration étroite avec tous les autres bureaux et divisions de la CEA, en particulier les centres de données des bureaux sous-régionaux.

15.25 En généralisant le recours aux technologies modernes, le sous-programme vise à renforcer la capacité des pays africains de collecter et d'utiliser des statistiques comparables, harmonisées et de qualité pour : a) suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement nationaux, régionaux et internationaux; et b) appuyer l'intégration régionale, notamment l'harmonisation des méthodes employées pour les recensements, des enquêtes, des classifications économiques et des indicateurs de développement, conformément aux méthodologies internationales.

15.26 Dans le premier cas, un appui adéquat sera apporté aux pays africains qui s'efforcent d'améliorer leurs opérations statistiques, et notamment de faire des recensements et des enquêtes et de mettre rapidement les données et informations ainsi obtenues à la disposition des utilisateurs. Une attention particulière sera accordée à la bonne utilisation des données administratives, qui est nécessaire pour établir des statistiques ventilées par sexe, mettre en place des procédures de prestation de services fondées sur des données factuelles et suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international.

15.27 Le sous-programme continuera de jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique et dans l'appui fourni aux pays pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement de la statistique. Il continuera également de contribuer à l'application de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique, qui insiste sur la nécessité de disposer de statistiques comparables pour l'intégration régionale. Des données statistiques comparables et de meilleure qualité seront collectées en permanence pour alimenter la base de données statistiques de la CEA. Le Centre coopérera à cette fin avec les bureaux nationaux de la statistique pour appliquer des méthodes modernes de collecte de données faisant appel à des moyens technologiques de communication modernes, ainsi que des méthodes visant à faciliter la capture de données.

15.28 Cette stratégie prévoit : a) des travaux méthodologiques, notamment la production de manuels et de guides; b) la mise en œuvre de projets sur le terrain; c) des campagnes de sensibilisation sur des questions institutionnelles et l'élaboration de stratégies nationales de développement de la statistique; d) la diffusion de l'information et des pratiques optimales; et e) un service d'assistance technique. À cet égard, une importance particulière sera accordée à la rédaction de manuels sur la production de statistiques harmonisées et l'appui aux groupes de travail chargés des questions suivantes : a) harmonisation des statistiques de prix; b) statistiques des comptes nationaux; c) commerce et finances publiques; d) production de données dans des pays pilotes; e) tenue des bases de données; f) sensibilisation; g) prise en compte de la problématique hommes-femmes; et h) renforcement des institutions. Les activités du sous-programme seront exécutées en coordination avec des organes ou organismes des Nations Unies tels que la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organismes internationaux compétents. Le sous-programme encouragera l'harmonisation et la collaboration dans le domaine de la statistique dans le cadre des réunions de la Commission africaine de statistique.

Sous-programme 5 Renforcement des capacités

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres, des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des autres organisations intergouvernementales à formuler, mettre en œuvre et suivre des programmes et politiques de développement de l'Afrique fondés sur des données factuelles, et cela aux niveaux national, sous-régional et régional

Réalisations escomptées du Secrétariat Indicateurs de succès

- | | |
|---|---|
| <p>a) Renforcement de la capacité de l'Union africaine à mettre en œuvre, évaluer et suivre les activités prioritaires et les programmes de ses organes et institutions</p> <p>b) Renforcement de la capacité des États membres, des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales à formuler et exécuter des politiques et des programmes pour l'avancement du programme de développement africain dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du programme de développement pour l'après-2015 (une fois approuvé par l'Assemblée générale)</p> | <p>a) i) Augmentation du nombre de projets ou de programmes exécutés avec l'assistance de la CEA dans le cadre de la mise en œuvre des activités prioritaires et des programmes des organes et des institutions de l'Union africaine</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'États membres de l'Union africaine ou de responsables concernés de la Commission de l'Union africaine se déclarant satisfaits de l'appui fourni au service du mécanisme intergouvernemental, y compris de la qualité des rapports et de la mise en œuvre des recommandations qui en découlent</p> <p>b) Un plus grand nombre d'États membres, d'institutions panafricaines, de communautés économiques régionales et d'organisations intergouvernementales reçoivent à leur demande un appui, par le renforcement de leurs capacités, pour formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes en faveur du programme de développement africain</p> |
|---|---|
-

Stratégie

15.29 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe à la Division du renforcement des capacités. Pour contribuer à la transformation structurelle de l'Afrique, la stratégie s'attachera à traduire le travail de recherche et d'analyse accompli par la CEA en activités opérationnelles de renforcement des capacités pour optimiser l'impact des interventions de la CEA. À cet égard, des services consultatifs de politique générale seront proposés aux institutions nationales, sous-régionales et régionales pour les aider à formuler des stratégies, des programmes et des projets.

15.30 Les activités du sous-programme visent à renforcer les capacités de l'Union africaine et de ses organes, y compris l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les communautés économiques régionales, et à approfondir et faire progresser le projet d'intégration continentale de l'Union africaine dans le

cadre de l'Agenda 2063. La stratégie sera axée sur le renforcement des capacités des pays africains et de leurs organismes de développement en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques et programmes appropriés afin de réaliser les objectifs de développement africains et les objectifs de développement pour l'après-2015 convenus au niveau international (tels qu'ils auront été approuvés par l'Assemblée générale).

15.31 Le sous-programme fournira également un appui technique direct aux domaines prioritaires du NEPAD, au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et son secrétariat et aux pays participants afin que les Africains prennent en main leur avenir et la mise en œuvre du programme de développement de l'Afrique. Il renforcera également l'appui fourni aux États membres dans le cadre de l'application du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, en particulier pour ce qui est de créer et de tenir à jour une base de données crédibles et de soutenir l'architecture de gouvernance de l'Union africaine.

15.32 La coordination et la collaboration interinstitutionnelles entre les organismes des Nations Unies ayant des activités en Afrique seront assurées au moyen du mécanisme de coordination régionale des institutions des Nations Unies en faveur du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine au-delà de 2016 et des plans et activités prioritaires stratégiques de l'Union, y compris son programme du NEPAD, aux niveaux régional et sous-régional. En outre, il appartiendra au sous-programme de coordonner et de convoquer les réunions annuelles du mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique des institutions des Nations Unies travaillant en Afrique.

15.33 Dans le cadre du sous-programme des services d'assistance technique et d'autres services de développement, des capacités supplémentaires seront fournies aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux autres organismes intergouvernementaux qui en feront expressément la demande afin de renforcer les capacités institutionnelles, humaines et techniques aux niveaux national, sous-régional et régional. Le renforcement des capacités pendant la période 2016-2017 sera centré sur les activités stratégiques prioritaires suivantes : analyse macroéconomique, industrialisation, planification du développement et gestion des ressources naturelles.

Sous-programme 6

Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement

Objectif de l'Organisation : Favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, élément essentiel de la transformation structurelle de l'Afrique dans le cadre des engagements mondiaux et régionaux en faveur de l'égalité des sexes

Réalisations escomptées du Secrétariat Indicateurs de succès

a) Amélioration de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales à s'acquitter de leurs obligations relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et à faire rapport à ce sujet, ainsi qu'à faire face aux nouveaux enjeux qui concernent les femmes et les filles

a) i) Un plus grand nombre d'États membres et de communautés économiques régionales font état de progrès dans la mise en œuvre de politiques et de programmes sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes conformément aux engagements mondiaux et régionaux

- b) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales à intégrer la problématique hommes-femmes et les préoccupations des femmes dans leurs politiques et programmes nationaux
- b) i) Un plus grand nombre d'États membres, de communautés et d'institutions économiques régionales utilisent les outils et les produits de connaissance sur la problématique hommes-femmes élaborés dans le cadre du sous-programme
- ii) Un plus grand nombre d'États membres et de communautés économiques régionales adoptent et mettent œuvre des programmes, politiques et stratégies qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes dans les domaines de l'autonomisation économique des femmes, des droits de la femme et du secteur social, en utilisant les outils et les produits de connaissance créés dans le cadre du sous-programme
- iii) Augmentation du nombre d'initiatives prises par les divisions et les bureaux de la CEA, individuellement ou en collaboration, afin d'incorporer la problématique hommes-femmes dans leurs activités avec l'appui du sous-programme
-

Stratégie

15.34 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe au Centre africain pour l'égalité des sexes. La stratégie s'attachera également à renforcer la collaboration entre le Centre et les autres divisions et bureaux de la CEA afin d'améliorer la mise en œuvre d'une stratégie efficace d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les activités de la Commission et d'incorporer un point de vue tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les programmes de travail de la CEA.

15.35 Au cours de l'exercice 2016-2017, les États membres et les communautés économiques régionales recevront un appui renforcé pour adopter et mettre en œuvre des politiques, programmes et stratégies visant à accélérer la réalisation de l'égalité des sexes. Les interventions cibleront principalement les mécanismes nationaux œuvrant pour l'égalité des sexes et s'allieront de manière stratégique à d'autres ministères d'exécution afin d'incorporer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans d'autres secteurs.

15.36 Des travaux de recherche fondés sur des données factuelles seront effectués dans le cadre du sous-programme dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes en utilisant les outils existants, tel que l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, et de nouveaux produits de connaissance, tels que les profils genre pays entre les sexes seront

développés. Les outils seront utilisés pour suivre la performance des États membres en ce qui concerne leurs engagements en faveur de l'égalité des sexes. La stratégie de mise en œuvre fera également appel à plateforme d'échange de solutions de la CEA pour intensifier les campagnes de sensibilisation auprès des États membres, les efforts d'intégration des sexes et faciliter le partage des meilleures pratiques.

15.37 Afin d'appuyer l'exécution des activités, il est prévu de continuer de resserrer les partenariats avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et d'autres organismes pertinents des Nations Unies dans le cadre du sous-programme. Il est prévu notamment de renforcer les activités communes avec ONU-Femmes et de mettre au point une stratégie de partenariat bien définie afin de cultiver et renforcer les relations avec d'autres partenaires, la société civile, le monde universitaire et les institutions de recherche.

Sous-programme 7 **Activités sous-régionales de développement**

Composante 1 **Activités sous-régionales en Afrique du Nord**

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales à formuler des politiques reposant sur des données factuelles afin d'appuyer la transformation structurelle nécessaire au développement durable et sans exclusive en Afrique du Nord

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
---	------------------------------

a) Capacité renforcée des États membres de la sous-région de l'Afrique du Nord à produire et diffuser en temps voulu des données de qualité en vue de favoriser la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, et meilleure gestion économique aux niveaux national et sous-régional

a) Augmentation du nombre de profils de pays produits ou actualisés, favorisant la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, et meilleure gestion économique aux niveaux national et sous-régional

b) Renforcement de la capacité des États membres à traiter les problèmes de développement économique, social et environnemental dans la région et la sous-région en collaboration avec l'Union du Maghreb arabe, et amélioration de la coopération et de la concertation sous-régionales entre les États membres

b) Augmentation du nombre d'initiatives conçues ou mises en œuvre par les États membres, l'Union du Maghreb arabe et d'autres organismes intergouvernementaux sous-régionaux, avec l'assistance de la CEA, afin de promouvoir la coopération et l'intégration sous-régionales

Stratégie

15.38 La composante 1 du sous-programme 7 sera exécutée par le bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, qui couvre les sept États membres suivants : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie. La stratégie appliquée dans le cadre du sous-programme sera axée sur les objectifs de développement convenus aux niveaux international et régional, y compris les

objectifs de développement pour l'après-2015 (tels qu'ils auront été approuvés par l'Assemblée générale), ainsi que sur le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. En outre, le sous-programme s'attachera à dynamiser la coopération et le commerce intra-africains.

15.39 Les activités du sous-programme renforceront la capacité des pays à formuler des stratégies et des politiques visant à promouvoir des démarches innovantes pour réussir la transformation structurelle. Le sous-programme gèrera également un vaste programme de collecte de données au service de travaux d'analyse approfondis et formulera des recommandations concernant différentes politiques à l'intention des États membres. Il continuera de renforcer les analyses multisectorielles et interdisciplinaires, ainsi que le traitement et la systématisation des données nécessaires à la tenue des bases de données communes de la CEA et à l'élaboration de modèles analytiques. L'objectif principal du sous-programme sera l'élaboration des profils de pays.

15.40 La création d'une zone continentale de libre-échange d'ici à 2017 et la mise en œuvre du plan d'action pour dynamiser le commerce intra-africain nécessiteront des travaux d'analyse spécialisés pour appuyer les pays d'Afrique du Nord. D'autres problèmes occuperont une place cruciale dans la sous-région, par exemple les courbes démographiques et l'urbanisation et la question de la territorialisation. Les activités en faveur de la jeunesse et des femmes conserveront une place de choix dans le sous-programme.

15.41 Le bureau sous-régional continuera de collaborer étroitement avec les parties prenantes nationales et les institutions régionales afin de renforcer leurs capacités par la prestation de services consultatifs, des formations, des stages et des séminaires pour faciliter la concertation sur l'action à mener et l'échange des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.

15.42 Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les autorités gouvernementales et les agents publics des pays de la région ainsi que différentes entités de la société civile, institutions universitaires et institutions du secteur privé et les entités sous-régionales, en particulier l'Union du Maghreb arabe.

15.43 La visibilité des activités menées dans le cadre du sous-programme et des principales réalisations sera accentuée grâce à un vigoureux programme de sensibilisation qui reposera notamment sur une participation plus active des États membres, l'actualisation et l'enrichissement permanents du site Web et des bases de données de la CEA, une large diffusion des principales publications et conclusions auprès des décideurs dans les principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la sous-région qu'à l'extérieur.

Composante 2

Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales à formuler des politiques reposant sur des données factuelles afin d'appuyer la transformation structurelle nécessaire au développement durable et sans exclusive en Afrique de l'Ouest

Réalisations escomptées du Secrétariat Indicateurs de succès

- | | |
|---|--|
| <p>a) Capacité renforcée des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest à produire et diffuser en temps voulu des données de qualité pour favoriser la planification et l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles, et meilleure gestion économique aux niveaux national et sous-régional</p> <p>b) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales à accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales au service des efforts de développement</p> | <p>a) Augmentation du nombre de profils de pays produits ou actualisés pour accompagner la planification et l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles, et meilleure gestion économique aux niveaux national et sous-régional</p> <p>b) Augmentation du nombre de nouvelles initiatives régionales (y compris des recommandations de politique générale) adoptées et mises en œuvre par les États membres, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales grâce à l'assistance de la CEA</p> |
|---|--|
-

Stratégie

15.44 La composante 2 du sous-programme 7 sera exécutée par le bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, qui couvre les 15 États membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. La stratégie s'attachera à fournir un appui aux États membres et aux communautés économiques régionales afin de les aider à réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, tels que les objectifs de développement pour l'après-2015 (tels qu'ils auront été approuvés par l'Assemblée générale) et sera aussi axée sur le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. En outre, des consultations seront organisées dans le cadre du sous-programme pour les pays de la sous-région concernant l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

15.45 Les activités du sous-programme visent à renforcer la capacité des pays à formuler des stratégies et des politiques visant à promouvoir des approches innovantes de la transformation structurelle. Le sous-programme gèrera la collecte de données qui serviront de base à des travaux d'analyse permettant de mieux comprendre les problèmes et fera des recommandations de politique générale aux fins d'examen par les États membres. Elles continueront de contribuer à renforcer les analyses multisectorielles et interdisciplinaires, le traitement et la systématisation des données nécessaires à la tenue des bases de données communes de la CEA et à l'élaboration de modèles analytiques.

15.46 La composante s'emploiera de concert avec le Centre africain pour la statistique à soutenir de manière adéquate les efforts que font les États membres de la sous-région pour améliorer leurs opérations statistiques. Le bureau créera et gèrera un fichier sous-régional d'informations

statistiques pour alimenter la banque de données commune du siège et pour répondre à tous les besoins de la Commission en matière d'analyse et de recherche.

15.47 La création d'une zone continentale de libre-échange d'ici à 2017 et la mise en œuvre d'un plan d'action pour dynamiser le commerce intra-africain nécessiteront des travaux d'analyse spécifiques pour appuyer les préparatifs des pays de l'Afrique de l'Ouest, y compris pour créer des synergies entre les interventions de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et celles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Durant la période considérée, l'urbanisation, les questions démographiques et la stabilité politique retiendront particulièrement l'attention dans le cadre du sous-programme.

15.48 Dans le cadre de sa composante des initiatives spéciales, le bureau sous-régional fera un travail de recherche fondé sur des données factuelles pour aider les États membres à mettre en œuvre des politiques de développement économique et social viables sur la durée. Il encouragera les interventions dans les domaines du changement climatique, des migrations internationales, du commerce et des infrastructures tout en resserrant ses contacts avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Le bureau continuera de collaborer étroitement avec d'autres parties prenantes ainsi qu'avec le secrétariat du NEPAD et la Banque africaine de développement.

Composante 3

Activités sous-régionales en Afrique centrale

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales à formuler des politiques reposant sur des données factuelles afin d'appuyer la transformation structurelle nécessaire au développement durable et sans exclusive en Afrique centrale

Réalisations escomptées du Secrétariat Indicateurs de succès

a) Capacité renforcée des États membres de la sous-région de l'Afrique centrale à produire et diffuser en temps voulu des données de qualité pour favoriser la planification et l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, et meilleure gestion économique aux niveaux national et sous-régional

a) Augmentation du nombre de profils de pays produits ou actualisés favorisant la planification et l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, et une meilleure gestion économique aux niveaux national et sous-régional

b) Capacité renforcée des États membres, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à accélérer la mise en œuvre des initiatives régionales et sous-régionales

b) Augmentation du nombre d'initiatives convenues au niveau régional, conçues ou mises en œuvre par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale avec l'aide de la CEA

Stratégie

15.49 La composante 3 du sous-programme 7 sera exécutée par le bureau sous-régional pour l'Afrique centrale qui couvre les sept États membres suivants : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Le bureau exécutera son

programme de travail en étroite coopération avec les diverses divisions de la CEA, en particulier le Centre africain pour la statistique. La stratégie de mise en œuvre consistera à soutenir les États membres de la sous-région qui s'efforcent d'améliorer leurs opérations statistiques et d'accroître la disponibilité des données et des produits d'information. À cet égard, la composante, grâce à son étroite collaboration avec les bureaux de statistiques nationaux, pourra recueillir un large éventail de données, notamment sur le suivi des objectifs de développement convenus au niveau international, les recensements, les enquêtes, les classifications économiques et les indicateurs de développement. Avec l'assistance du Centre africain pour la statistique, la CEA aidera les États membres à recueillir, compiler et utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées, en utilisant les technologies modernes et ses compétences techniques.

15.50 Grâce à l'élaboration des profils de pays, la composante pourra aider les États membres à formuler des politiques pour étayer de leurs programmes de développement. Les profils regrouperont des recherches, des analyses, des prévisions, des indicateurs et des tendances sur toute une série de données statistiques concernant la production, le commerce, la gouvernance, l'extraction minière, l'agriculture, la macroéconomie, les variables monétaires et financières, les envois de fonds et à d'autres grandes variables socioéconomiques.

15.51 Les initiatives spéciales refléteront les priorités définies par les communautés économiques régionales dans leurs efforts pour promouvoir le relèvement après conflit, l'intégration régionale et le développement économique, social et environnemental. La composante aidera les communautés économiques régionales et les États membres à élaborer et exécuter des programmes et des activités conformément aux priorités du NEPAD, au programme de développement pour l'après-2015 (tel qu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale) et à la transformation structurelle. La stratégie de mise en œuvre consistera à créer et gérer des réseaux de connaissances et d'informations afin de centraliser les exemples de meilleures pratiques et de les diffuser auprès des États membres et leurs organisations, et à gérer un fichier sous-régional d'informations statistiques pour alimenter la banque de données commune et répondre à tous les besoins de la Commission en matière d'analyse et de recherche. Elle nécessitera des consultations étroites avec les communautés économiques régionales et le renforcement des partenariats avec les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires, y compris le secteur privé et la société civile, et avec des organisations intergouvernementales régionales, dont la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale et la Banque des États de l'Afrique centrale pour renforcer les synergies afin d'accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. Le mécanisme de coordination sous-régional créé par le bureau servira de plateforme officielle de consultation.

Composante 4 Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales à formuler des politiques reposant sur des données factuelles afin d'appuyer la transformation structurelle nécessaire au développement durable et sans exclusive de l'Afrique de l'Est

Réalisations escomptées du Secrétariat Indicateurs de succès

- | | |
|--|--|
| <p>a) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région d'Afrique de l'Est à produire et diffuser des données de qualité et d'actualité, leur permettant de baser leur planification et la formulation de leurs politiques sur des données factuelles et d'améliorer leur gestion économique, aux niveaux national et sous-régional</p> <p>b) Renforcement de la capacité des États membres et des organisations régionales d'Afrique de l'Est à mettre en œuvre des initiatives sous-régionales à l'appui de leurs priorités de développement</p> | <p>a) i) Augmentation du nombre de profils de pays et de profils sous-régionaux produits ou mis à jour, permettant de baser la planification et la formulation de politiques sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique, aux niveaux national et sous-régional</p> <p>ii) Augmentation du nombre de concertations en matière de politiques et de communautés de pratique</p> <p>b) i) Augmentation du nombre d'initiatives sous-régionales élaborées et mises en œuvre par des organisations est-africaines, avec l'assistance de la CEA</p> <p>ii) Augmentation du nombre de recommandations et services consultatifs aux fins de l'élaboration de politiques, fournis à des pays sortant d'un conflit et à des États insulaires</p> |
|--|--|
-

Stratégie

15.52 L'exécution de la composante 4 du sous-programme 7 incombe au bureau sous-régional d'Afrique de l'Est qui couvre les 14 pays suivants : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie et Soudan du Sud. Afin d'accomplir ses objectifs et réalisations escomptées, le bureau procèdera à des recherches en matière de politiques et intensifiera l'établissement de profils de pays et de profils sous-régionaux en vue de renforcer les éléments moteurs et l'appropriation du programme de transformation structurelle sur les plans économique et social dans la région d'Afrique de l'Est. Il collaborera en outre avec le Centre africain pour la statistique et les bureaux de statistique nationaux afin d'enrichir les statistiques des pays et les données continentales qui offriront une base solide à la planification du développement.

15.53 Dans le cadre de la stratégie de renforcement des capacités de la CEA, des services consultatifs et un appui au renforcement des capacités, ciblés et multidisciplinaires, seront fournis à un certain nombre d'États membres prioritaires (pays sortant d'un conflit, petits États insulaires), de communautés économiques régionales et d'organisations intergouvernementales en vue d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales à fort impact, dans la perspective des objectifs de développement pour l'après-2015 (tels qu'ils auront été approuvés par l'Assemblée générale) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La CEA tissera des partenariats innovants avec des cellules de réflexion régionales et nationales, des organisations non gouvernementales et des

organisations du secteur privé, en vue d'améliorer les résultats et de produire des économies d'échelle.

15.54 Dans le cadre de ses activités de sensibilisation et de promotion et de gestion des connaissances, la CEA favorisera le positionnement et la concertation en matière de politiques. Les synergies actives dans l'ensemble du système des Nations Unies, la collaboration interinstitutions, la planification et la mise en œuvre communes des programmes seront intensifiées par l'intermédiaire du mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique orientale et australe.

Composante 5

Activités sous-régionales en Afrique australe

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales à formuler des politiques reposant sur des données factuelles afin d'appuyer la transformation structurelle nécessaire au développement durable et sans exclusive en Afrique australe

Réalisations escomptées du Secrétariat Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la Communauté de développement de l'Afrique australe à produire et diffuser des statistiques de qualité et d'actualité, leur permettant de baser leur planification et la formulation de leurs politiques sur des données factuelles et d'améliorer leur gestion économique aux niveaux national et sous-régional

a) Augmentation du nombre de profils de pays produits ou mis à jour, permettant de baser la planification et la formulation de politiques sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional

b) Renforcement de la capacité des États membres d'Afrique australe, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la Communauté de développement de l'Afrique australe à accélérer la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales à l'appui de leurs efforts de développement

b) Augmentation du nombre d'initiatives adoptées au niveau régional, mises en œuvre par les États membres, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, avec l'assistance de la CEA

Stratégie

15.55 L'exécution de la composante 5 du sous-programme 7 incombe au bureau sous-régional d'Afrique australe qui couvre les 11 pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Le bureau collaborera avec le Centre africain pour la statistique en vue de recueillir, compiler et utiliser, à l'aide de technologies modernes, des statistiques de qualité, comparables et harmonisées sur la sous-région, de constituer et de tenir à jour un fichier sous-régional de statistiques à verser à la base de données commune et d'appuyer la CEA pour tous ses besoins en matière d'analyse et de recherche. Cette collaboration aura également pour objectif de fournir aux États membres de la sous-région un appui suffisant à leurs initiatives visant à améliorer leurs opérations statistiques.

15.56 Au titre de la composante, le bureau axera, par ailleurs, ses activités sur l'établissement de profils de pays permettant d'étayer des services consultatifs pour la formulation de politiques, à l'appui du programme de développement des États membres. En outre, le bureau organisera des

réunions et fournira aux États membres, au Marché commun de l'Afrique orientale et australe, à la Communauté de développement de l'Afrique australe et à d'autres organisations sous-régionales un appui technique et des services consultatifs axés sur des initiatives spéciales pour la sous-région, en vue de renforcer leurs capacités d'intégration régionale en tenant compte des nouvelles problématiques et des domaines prioritaires pour l'Afrique australe. Il s'agira notamment de programmes et d'activités d'appui consacrés aux initiatives spéciales, axés sur la formulation de documents d'orientation visant à appuyer la mise en œuvre des priorités de développement économique et social des communautés économiques régionales, dans le cadre du mécanisme de coordination sous-régionale, du NEPAD et de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs de développement pour l'après-2015 (tels qu'ils auront été approuvés par l'Assemblée générale).

15.57 Une attention particulière sera accordée à la création et à la gestion de réseaux de connaissances et d'informations pour tirer profit des meilleures pratiques et les diffuser auprès des États membres et de leurs organisations. Le bureau sous-régional renforcera et exploitera également ses partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires du développement opérant dans la sous-région, de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités et interventions de la CEA en Afrique australe.

Sous-programme 8

Planification et administration du développement

Objectif de l'Organisation : Améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement à l'appui de la transformation économique et sociale en Afrique, au moyen d'activités de formation et de renforcement des capacités

Réalisations escomptées du Secrétariat Indicateurs de succès

a) Renforcement des capacités des États membres à planifier le développement dans une optique axée sur les résultats, notamment par l'élaboration et la planification de politiques sectorielles, et la planification urbaine, régionale et décentralisée

a) i) Augmentation du nombre de pays, départements ministériels et institutions infranationales qui adoptent et appliquent des méthodes et politiques de planification visant à réaliser leurs objectifs stratégiques, conformément aux lignes directrices et recommandations du sous-programme

ii) Augmentation du nombre d'institutions et services nationaux et infra-nationaux du secteur public de la région d'Afrique, qui appliquent de nouvelles politiques, méthodes et outils de planification et de mise en œuvre du développement, conformément aux lignes directrices et recommandations issues des interventions au titre du sous-programme

iii) Augmentation du nombre de participants qui considèrent que les initiatives de formation du sous-programme les ont effectivement aidés à améliorer leurs activités de planification du développement, d'administration publique et de gestion axée sur les résultats

b) Renforcement de la capacité des États membres à élaborer et mettre en œuvre de meilleures méthodes de formulation, gestion, suivi et évaluation des politiques économiques

b) Augmentation du nombre de pays qui adoptent des méthodes nouvelles ou améliorées de formulation et gestion des politiques de développement, conformément aux recommandations du sous-programme

Stratégie

15.58 L'exécution du sous-programme incombe à l'Institut africain de développement économique et de planification qui assiste la CEA en matière de formation et constitue la première ressource de renforcement des capacités pour les gouvernements africains. Guidé par le principe fondamental selon lequel il importe, pour la région, de renforcer les capacités sur de nombreux plans, l'Institut collaborera étroitement avec d'autres divisions et bureaux et centres sous-régionaux de la CEA. Afin de tenir compte de la problématique hommes-femmes, les activités du sous-programme seront coordonnées avec le Centre africain pour le genre.

15.59 Compte tenu du renouveau de la planification du développement et du fait que la plupart des pays africains ont formulé l'objectif de tirer parti de la croissance économique actuelle pour atteindre en l'espace d'une génération le statut de marché émergent ou de pays à revenu intermédiaire, assorti des cadres de politique sociale nécessaires à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, les activités de l'Institut revêtent une importance et une pertinence nouvelles.

15.60 La stratégie adoptée tiendra compte des nouvelles exigences des États membres, notamment des priorités que l'Union africaine a énoncées dans son Agenda 2063. Les actions à engager par l'Institut incluront des services complets de formation et de coopération technique à l'intention des gouvernements et autres parties prenantes concernées, des activités de recherche appliquée et la création de réseaux de connaissances entre acteurs intéressés, concernant notamment l'efficacité du secteur public dans la région. L'Institut lancera de nouvelles initiatives de taille en vue de consolider son positionnement de premier centre de formation de la région pour la planification et l'administration publique.

15.61 Du point de vue stratégique, l'Institut vise à contribuer au renforcement des capacités des pays africains à déployer de façon autonome des instruments de planification du développement en vue de réaliser l'objectif fondamental consistant à transformer leurs économies et sociétés sur le plan structurel. À cette fin, il investit massivement dans l'expansion de ses programmes et activités de renforcement des capacités, de renouvellement, de mise à niveau, de services consultatifs et de concertation en matière de politiques, à l'intention des cadres de la fonction publique africaine en milieu de carrière et des hauts fonctionnaires, en accordant une attention particulière à la prochaine génération de jeunes professionnels et de personnel féminin. Il élargira ses partenariats mondiaux, en collaborant notamment avec les universités et cellules de réflexion africaines, en vue de renforcer ses capacités à donner des cours de formation décentralisés dans toute l'Afrique. En outre, il fournira des possibilités de formation en ligne et à distance aux fonctionnaires des États membres de manière à amplifier l'échelle et la portée de ses programmes, d'en renforcer la présence et l'impact et de favoriser une culture de formation permanente et de perfectionnement. Il étudiera les possibilités d'interventions sur mesure de renouvellement et de renforcement des capacités et s'efforcera d'établir des interfaces entre les administrateurs et hauts responsables du secteur public et les acteurs du secteur privé et de la société civile.

Sous-programme 9 Développement social

Objectif de l'Organisation : Promouvoir un développement humain et social équitable et sans exclusive pour la transformation de l'Afrique

Réalisations escomptées du Secrétariat Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres à intégrer de façon systématique les questions de développement social dans leurs politiques et stratégies, en mettant l'accent sur l'emploi, la protection sociale, la population, les questions relatives à la jeunesse et au vieillissement, y compris leur aspect lié à la problématique hommes-femmes

b) Renforcement de la capacité des États membres à améliorer ou réformer les politiques et programmes urbains qui favorisent le développement sans exclusive, en mettant l'accent sur la croissance de l'emploi, les débouchés économiques et l'amélioration des moyens de subsistance, notamment l'intégration des politiques urbaines dans les programmes de développement national

a) i) Augmentation du nombre d'États membres dotés de politiques et de programmes qui tiennent compte des principales problématiques de développement social, notamment l'emploi, la protection sociale, la population, la jeunesse et le vieillissement, y compris leur aspect lié à la problématique hommes-femmes

ii) Augmentation du nombre d'États qui indiquent que les publications, les recommandations en matière de politiques et les bases de données de pratiques optimales mises à leur disposition par la CEA étaient utiles à leur travail d'intégration systématique des questions de développement social dans leurs politiques, plans et programmes de développement national

b) i) Augmentation du nombre d'États membres qui adoptent des politiques et programmes urbains favorisant le développement sans exclusive, et sont particulièrement axés sur la croissance de l'emploi, les débouchés économiques et l'amélioration des moyens de subsistance

ii) Augmentation du nombre de pays qui utilisent les recommandations et instruments de la CEA en matière de politiques pour intégrer systématiquement les questions urbaines dans leurs politiques et programmes de développement national

Stratégie

15.62 L'exécution du sous-programme incombe à la Division des politiques de développement social. La stratégie adoptée au titre du sous-programme sera axée sur trois domaines : emploi et protection sociale; population; et urbanisation. L'accent sera également mis sur l'avènement de sociétés sans laissés-pour-compte, en suivant la mise en œuvre par les États membres des divers accords et instruments régionaux et internationaux, notamment ceux qui concernent la jeunesse, la population, le vieillissement, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les migrations.

15.63 La stratégie se concentrera sur la recherche appliquée, l'analyse et la diffusion de résultats correspondant aux options, stratégies et programmes de politique sociale, afin de fournir une base de prise de décisions aux États membres. Les bonnes pratiques en matière de protection sociale, ainsi que les options, stratégies et programmes de politique sociale seront étudiés en vue d'être adaptés et reproduits à plus grande échelle. En outre, la stratégie privilégiera la recherche fondée sur des données factuelles et la concertation sur les politiques de développement social en vue d'améliorer les indicateurs sociaux des pays africains.

15.64 Pendant l'exercice biennal, les activités du sous-programme comprendront également la recherche sur les politiques relatives aux mouvements de population, notamment les migrations internes et internationales, les déplacements et redistributions de population, et leurs rapports avec le développement économique et social, en vue d'aider les États membres à intégrer les questions de mouvements de population et de migration dans leurs plans et stratégies de développement national.

15.65 Étant donné l'urbanisation croissante de la plupart des pays africains, les activités de recherche et les travaux normatifs et analytiques au titre du sous-programme seront axés sur les défis de la gestion des villes, notamment les questions telles que le manque d'infrastructure, l'accès aux services, les taudis urbains, l'eau et l'hygiène, l'environnement et le logement. Il est prévu au titre du sous-programme, de produire des documents d'orientation sur la viabilité financière des zones urbaines et la capacité des pays africains à gérer l'urbanisation.

Textes portant autorisation du programme

55/2	Déclaration du Millénaire
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/2	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
58/142	Participation des femmes à la vie politique
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
59/228	Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
64/215	Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
64/237	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
65/10	Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

- 65/173 Promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
- 65/175 Coopération pour le développement industriel
- 65/214 Droits de l'homme et extrême pauvreté
- 65/218 Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme
- 65/240 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 65/263 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie
- 65/274 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
- 65/278 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- 65/280 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
- 65/284 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 66/137 Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme
- 66/214 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 66/222 Année internationale de l'agriculture familiale (2014)
- 66/224 Autonomisation des populations et développement
- 67/226 Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 68/145 Renforcement de la collaboration en matière de protection de l'enfance au sein du système des Nations Unies
- 68/158 Le droit au développement
- 68/168 La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme
- 68/177 Le droit à l'alimentation
- 68/198 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 68/199 Commerce international et développement
- 68/204 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

- 68/208 Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer
- 68/209 Les technologies agricoles au service du développement
- 68/210 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- 68/220 Science, technique et innovation au service du développement
- 68/222 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- 68/225 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 68/226 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 68/227 Participation des femmes au développement
- 68/228 Mise en valeur des ressources humaines
- 68/230 Coopération Sud-Sud
- 68/233 Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
- 68/234 Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 1999/5 Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités
- 2004/246 Coopération régionale
- 2007/4 Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique
- 2007/33 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/6 Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA)
- 2009/19 Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- 2009/20 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2009/25 Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité

- 2009/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2009/32 Pays africains qui sortent d'un conflit
- 2011/6 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2011/7 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2011/8 Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
- 2012/8 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2013/9 Appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2013/10 Science, technologie et innovation au service du développement
- 2013/26 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2013/44 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Déclaration ministérielle du Conseil économique et social

- 2009 Déclaration ministérielle sur le thème « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale »

Résolutions et décision de la Commission économique pour l'Afrique

- 908 (XLVI) Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique
- 844 (XXXIX) Repositionnement de la Commission économique pour l'Afrique afin qu'elle réponde mieux aux priorités de l'Afrique
- 868 (XLIII) Examen des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique
- 853 (XL) Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique
- 862 (XLII) Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures
- 865 (XLII) Crise financière et économique mondiale
- 866 (XLII) Objectifs du Millénaire pour le développement
- 870 (XLIII) Changements climatiques et développement en Afrique
- 872 (XLIII) Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique
- 878 (XLIII) Initiatives visant à favoriser le développement de l'Afrique

- 881 (XLIV) Renforcer l'appui de l'ONU en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités et du Programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 883 (XLIV) Mécanisme africain de mutualisation des risques : un fonds panafricain de garantie contre les risques de catastrophes
- 885 (XLIV) Financement de la santé en Afrique
- 886 (XLIV) Flux financiers illicites
- 907 (XLVI) L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique
- 908 (XLVI) Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique
- 476 (XXI) Décision sur l'élaboration du plan stratégique pour 2014-2017 de la Commission de l'Union africaine et le programme Agenda 2063 de l'Union africaine
- 909 (XLVI) Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique
- 910 (XLVI) Position commune de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015
- 911 (XLVI) Statistique et développement de la statistique

Sous-programme 1
Analyse macroéconomique

Résolutions de l'Assemblée générale

- 48/180 L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable
- 54/128 Lutte contre la corruption
- 54/197 Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement
- 54/204 Les entreprises et le développement
- 60/34 Administration publique et développement
- 61/214 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
- 62/7 Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
- 64/116 L'état de droit aux niveaux national et international
- 64/148 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 64/193 Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)

- 64/82 Suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme
- 65/123 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
- 65/146 Mécanismes innovants de financement du développement
- 65/169 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 65/286 Mise en œuvre de la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
- 65/313 Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 65/314 Modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement
- 65/75 Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites
- 65/94 Les Nations Unies et la gouvernance mondiale
- 66/191 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 66/130 Participation des femmes à la vie politique
- 66/152 Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme
- 66/163 Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation
- 66/169 Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme
- 66/187 Système financier international et développement
- 66/189 Soutenabilité de la dette extérieure et développement
- 66/209 Rendre l'administration publique plus efficiente, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques
- 66/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 66/288 L'avenir que nous voulons

Résolutions du Conseil économique et social

- 2004/64 Conférence internationale sur le financement du développement
- 2005/3 Administration publique et développement
- 2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous
- 2007/30 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement
- 2009/31 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

- 2009/23 Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- 2009/25 Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité
- 2009/33 Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
- 2011/9 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
- 2011/43 Appui à la République du Soudan du Sud
- 2012/8 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 869 (XLIII) Examen régional africain des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 848 (XL) Financement du développement
- 862 (XLII) Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures
- 865 (XLII) Crise financière et économique mondiale
- 876 (XLIII) Mise en place des institutions financières africaines
- 879 (XLIV) Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique
- 886 (XLIV) Flux financiers illicites

Sous-programme 2
Intégration régionale et commerce

Résolutions de l'Assemblée générale

- 56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
- 57/271 Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après
- 58/201 Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
- 58/217 Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 64/198 Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 64/255 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 65/151 Année internationale de l'énergie durable pour tous
- 65/153 Suite donnée à l'Année internationale de l'assainissement (2008)
- 65/154 Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013)

- 65/175 Coopération pour le développement industriel
- 66/68 Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, et à des instruments connexes
- 66/94 Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-quatrième session
- 66/190 Produits de base
- 66/195 Les technologies agricoles au service du développement
- 66/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 66/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 66/214 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 68/214 Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
- 68/217 Développement durable dans les régions montagneuses
- 68/211 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 68/233 Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
- 68/238 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2011/12 Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
- 2011/25 Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- 2004/48 Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable
- 2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 818 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique
- 819 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique
- 822 (XXXI) Mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine : renforcement des communautés économiques régionales; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales
- 847 (XL) Aide pour le commerce
- 867 (XLIII) Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique
- 800 (XXX) Stratégie et plan d'action pour l'évaluation, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau en Afrique
- 801 (XXX) Sécurité et autosuffisance alimentaires en Afrique
- 877 (XLIII) Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique

Sous-programme 3

Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

Résolutions de l'Assemblée générale

- 47/191 Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- 50/102 Appui du système des Nations Unies à la science et à la technique en Afrique
- 54/214 La conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale
- 60/200 Année internationale des déserts et de la désertification (2006)
- 60/252 Sommet mondial sur la société de l'information
- 62/217 Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
- 62/8 Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques
- 64/201 Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)
- 64/211 Création d'une culture mondiale de la cybersécurité et évaluation des efforts nationaux visant à protéger les infrastructures essentielles
- 65/158 Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 65/311 Multilinguisme
- 65/41 Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale
- 65/68 Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales
- 66/200 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

- 66/211 Science et technique au service du développement
66/288 L'avenir que nous voulons
68/213 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Résolutions du Conseil économique et social

- 2007/8 Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information
2009/7 Bilan de la mise en œuvre et du suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2011/16 Bilan de la mise en œuvre et du suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2011/17 Science et technique au service du développement
2012/6 Science et technique au service du développement
2012/8 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
2013/9 Bilan de la mise en œuvre et du suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2013/10 Science, technologie et innovation au service du développement

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 758 (XXVIII) Rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable
766 (XXVIII) Renforcement des systèmes d'information pour le développement, pour la coopération et l'intégration régionales en Afrique
789 (XXIX) Renforcement des systèmes d'information en vue du redressement et du développement durable en Afrique
795 (XXX) Mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique
812 (XXXI) Mise en œuvre de l'Initiative société africaine à l'ère de l'information
817 (XXXI) Conférence régionale africaine sur la science et la technologie
887 (XLIV) Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique
870 (XLIII) Changements climatiques et développement en Afrique
884 (XLIV) Changements climatiques et développement durable en Afrique

Sous-programme 4 **Statistiques**

Résolutions du Conseil économique et social

- 2000/27 Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU
- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)
- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 849 (XL) Statistique et renforcement des capacités statistiques en Afrique
- 871 (XLIII) Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique
- 882 (XLIV) Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique
- 911 (XLVI) Statistique et développement de la statistique

Sous-programme 5 **Renforcement des capacités**

Résolutions de l'Assemblée générale

- 65/274 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
- 66/286 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Résolutions du Conseil économique et social

- 2004/16 Réalisation des objectifs sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2007/28 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2011/26 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2013/26 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Sous-programme 6 **Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement**

Résolutions de l'Assemblée générale

- 59/167 Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

- 59/248 Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
- 60/229 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- 65/187 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 65/189 Journée internationale des veuves
- 65/190 Traite des femmes et des filles
- 66/130 Participation des femmes à la vie politique
- 68/137 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 68/138 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 68/139 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 68/140 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 68/146 Les filles
- 68/191 Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles

Résolutions du Conseil économique et social

- 1998/12 Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
- 2004/4 Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/12 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/13 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- 2011/5 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes
- 2012/8 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2012/24 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Sous-programme 7
Activités sous-régionales de développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
- 61/51 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe
- 61/234 Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
- 65/90 Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
- 66/214 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 68/213 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Résolutions du Conseil économique et social

- 2011/7 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2011/12 Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
- 2011/43 Appui à la République du Soudan du Sud

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 828 (XXXII) Les centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets : renforcement de la présence de la Commission économique pour l'Afrique dans les sous-régions
- 830 (MFC 1 A) Réforme des commissions régionales : relations entre la Commission économique pour l'Afrique, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique (résolution adoptée par le Comité ministériel de suivi à sa première réunion)
- 874 (XLIII) Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique
- 849 (XL) Statistique et renforcement des capacités statistiques en Afrique
- 871 (XLIII) Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique
- 882 (XLIV) Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique

Sous-programme 8
Planification et administration du développement

Résolutions du Conseil économique et social

2011/13 Institut africain de développement économique et de planification

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 799 (XXX) Promotion du développement humain en Afrique
839 (XXXV) Institut africain de développement économique et de planification
846 (XXXIX) Institut africain de développement économique et de planification
851 (XL) Institut africain de développement économique et de planification
875 (XLIII) Repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification
908 (XLVI) Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique

Sous-programme 9
Développement social

Résolutions de l'Assemblée générale

- 47/5 Proclamation sur le vieillissement
49/128 Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement
50/107 Célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté
50/81 Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà
60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde
62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
64/133 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
64/134 Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
65/163 Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)
65/170 Migrations internationales et développement
65/183 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
65/186 Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées d'ici à 2015 et au-delà
65/234 Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
65/238 Portée, modalités, forme et organisation de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

- 65/267 Organisation de la Réunion de haut niveau sur la jeunesse
- 65/273 Consolider les acquis et intensifier l'action menée pour lutter contre le paludisme et l'éliminer dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, d'ici à 2015
- 65/277 Déclaration politique sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida
- 65/312 Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
- 66/124 Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées
- 66/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 66/229 Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant
- 68/130 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 68/133 Rôle des coopératives dans le développement social
- 68/134 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 68/135 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 68/136 Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille
- 68/143 Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
- 68/147 Droits de l'enfant
- 68/179 Protection des migrants
- 68/224 Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 68/226 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 68/239 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- S-21/2 Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- S-24/2 Nouvelles initiatives de développement social

Résolutions du Conseil économique et social

- 1997/2 Migrations internationales et développement
- 2001/42 Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté
- 2003/13 Coopération nationale et internationale au service du développement social : réalisation des objectifs sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

- 2004/48 Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable
- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)
- 2007/27 Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà
- 2012/8 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2012/9 Élimination de la pauvreté
- 2012/24 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2012/26 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
- 2013/28 Prise en compte systématique de la question du handicap dans les programmes de développement d'ici à 2015 et au-delà

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 748 (XXVIII) Population, famille et développement durable
- 832 (XXXIII) Le VIH/sida en Afrique
- 909 (XLVI) Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique

Résolutions et décision de la Commission de la population et du développement

- 2007/1 Changement de la structure par âge et ses conséquences sur le développement
- 2010/1 Santé, morbidité, mortalité et développement
- 2011/1 Fécondité, santé procréative et développement
- 2011/101 Thèmes spéciaux de la Commission de la population et du développement en 2013 et 2014